

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Lundi 27 Avril 2026 à 19h00

Présents : Messieurs, Mesdames Francis Betbeder, Anne Kwarazfelia, Stéphane Simon, Caroline Mourgues, Laurent St Aubin, Amandine Dubernet, Thierry Duberland, Laetitia Carti, Jean Goicoechea, Carine Denis, Maxime Cazaux, Audrey Raphanaud, Alexandre Bernet, Didier Riché

Pouvoir : Mme Alice DASSIEU à M. Alexandre BERNET

Ouverture de séance à 19h04.

Secrétaire de séance : Caroline Mourgues

En présence de Mmes CORNU Valérie et BRUMONT Elsa, adjointes administratives.

M. le Maire propose l'ajout de deux points exceptionnellement à l'ordre du jour :

- Précisions sur la délégation à Alexandre Bernet.
- Demande de Mme Amandine DUBERNET d'intégrer la commission Bâtiments, voirie, réseaux, personnel technique, cimetière.

Le Conseil municipal approuve l'ajout des 2 points à l'ordre du jour.

1- Procès-verbal de la séance du 30 mars 2026

M. le Maire demande si les membres du conseil ont des questions sur le PV.

Aucune objection formelle au contenu du PV, mais une remarque est soulevée par M. Didier RICHE sur l'absence de la discussion relative aux subventions aux associations.

La remarque porte sur la nécessité de faire apparaître la réflexion amorcée en commission budget/finances concernant les critères d'attribution transparents pour l'année prochaine.

M. Stéphane SIMON abordera ce point ultérieurement en commission fêtes, cérémonies, et associations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.

2- Budget Primitif 2026 COMMUNE

Etat 1259 : fiscalité communale 2026

M. le Maire rappelle le calendrier de paiement : les impôts locaux sont payés en octobre, avec une avance de l'État depuis janvier jusqu'à octobre.

Proposition de la commission Finances de ne pas augmenter les impôts pour 2026.

La proposition de délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Les taux communaux maintenus pour 2026 sont les suivants :

- Foncier bâti : 35,09 % (taux appliqué sur la valeur locative).
- Foncier non bâti : 36,41 % (indiqué comme très faible).
- Taxe d'habitation (concerne les résidences secondaires) : 8,91 %

M. Didier RICHE demande comment ce taux se positionne vis-à-vis des autres communes. M. le Maire lui répond que le taux du foncier bâti est présenté comme très bas par rapport à certaines communes (exemple cité : Saint-Martin-de-Seignanx avec un taux double). Il ajoute que le plafond en 2026 est à 50,78 % (majoration possible jusqu'à +60 % pour communes côtières en situation tendue au niveau des logements, non applicable ici).

Pour notre commune, la ressource liée à la taxe d'habitation est de 15 860 euros, reflétant le faible nombre de résidences secondaires.

La décision est confirmée de maintien des taux (multiplié par 1), affichée au tableau.

Attribution des subventions aux associations

La commission Finances propose statu quo sur la majorité des subventions

M. le Maire précise qu'une petite modification de 1540 € est apportée concernant la subvention école, plus précisément de la somme octroyée pour le voyage des primaires au Puy du fou. Mme Elsa BRUMONT précise que l'aide étant non liée au transport, la ligne passe de « transports biens collectifs » à une subvention pour la coopérative scolaire. Le total des subventions se porte à 14 610 € au lieu de 13 070 €.

M. le Maire fait la lecture des montants par association. Il précise que :

- la ligne « Voyages scolaires » correspond aux 30€ par collégien du village qui part à l'étranger, lorsque les familles nous le demandent.
- Le comité des fêtes a demandé 1500 € supplémentaires donc la subvention passe de 4 500 € à 6 000 €.

M. le Maire rappelle ici la règle de vote : les présidents d'associations concernées ne participent pas au vote. Mention d'exclusions de M. Maxime CAZAUX et Mme Audrey RAPHANAUD.

La proposition de délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire fait la lecture des **dépenses principales** au chapitre 011 (colonnes vote de l'assemblée ou proposition nouvelle) :

- Eau/assainissement : 6 000 €
- Électricité : 55 000 €
- Combustible : 1 500 €
- Carburant : 5 000 €
- Alimentation : 4 500 €
- Fournitures d'entretien : 5 500€
- Réallocation équipements/vêtements de travail : -1 000 € sur fourniture de petit équipement (matériel cantonnier) et +1 000 € sur vêtements de travail (EPI) à 1 500 €, anticipant 2 nouveaux employés
- Fourniture administrative : 4 500 €
- Livres/disques/bibliothèque : 2 482 € (2 € par habitant)
- Fournitures scolaires : 6 000 € (1 200 € par classe pour 5 classes).
- Contrats de prestation de services : 30 000 € (travail à façon avec entreprise locale, dans l'attente de cantonniers renouvelés)
- Locations : 8 000 € (nacelle décors Noël, télescopique)
- Bâtiments publics : 15 000€ (ex. salle des mariages)
- Voirie : 2 000 €
- Installations réseau : 3 500 €
- Véhicules : 5 000 €

- Autres biens immobiliers : 1 500 €
- Maintenance : 4 000 € (défibrillateurs, ascenseurs, groupements de commandes).
- Assurances : 22 200 €
- Autre prime d'assurance (matériel roulant) : 6 000 €
- Honoraires intermédiaires : 2 000 € (ex. notaire)
- Publications : 5 000 € (pas de bulletin municipal pour l'instant)
- Transport biens collectifs : 2 000, avec -1 540 € transférés aux subventions.
- Frais postaux/télécoms : 8 000 €
- Frais de paiements par carte : 2 000 € évoqué, -1 000 € retirés
- Cotisations concours d'hiver : 700 €
- Gardiennage (église) : 150 €
- Nettoyage des locaux (société Clean Services) : 12 000 € (prestations salles, école, toilettes – 1 fois par semaine, mairie – 1 fois par semaine).
- Redevance Sitcom 2 100 €
- Payes : 1 200 € (remboursement à la collectivité).
- Autres services extérieurs : 1 000 € (nature non précisée)
- Impôts et taxes locaux (foncier bâti) : 8 000 €

M. le Maire poursuit avec les charges de personnel et frais assimilés au chapitre 012 :

- Charges de personnel titulaire : proposition de baisser de 252 000 € à 250 000 €, anticipant moins de charges (remplacements, arrêts maladie).
- Personnel non titulaire 30 000 € maintenus. M. Alexandre BERNET s'interroge sur ce montant car 2 postes réellement. Mme Elsa BRUMONT explique que le poste de M. Comets est un remplacement en CDD car son poste n'est pas libre. Pour le poste créé : 1 an en stagiaire puis titularisation. Si mutation : titularisation d'entrée possible ; sinon : stagiaire pendant 1 an. Observation : si deux candidats externes sans mutation, la ligne non titulaires devrait être augmentée ; ajustements intra-chapitres possibles en cours d'année sans DM (sauf salariés). Mme Laetitia CARTI précise le coût d'un SMIC chargé autour de 2 000 € par mois, avec congés et charges additionnelles.

M. le Maire continue le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

- SDIS (service incendie) : 23 075 €
- Autres contributions obligatoires (Téléalarme) : 2 300 €
- Subvention ALSH + CCAS de Saubrigues via Coup de Pouce 40 000 €
- Subventions autres personnes de droit privé 14 610 € (nouveau montant des subventions voté)
- Autres (Colis de Noël pour personnes âgées (≥ 75 ans)) : +250 € pour porter la ligne à 3 000 € ; M. le Maire précise que le coût historique est d'environ 20 € par colis, le nouveau coût reste à définir ultérieurement par la nouvelle municipalité.

Nous passons aux charges financières et spécifiques avec :

- Intérêts des emprunts : 17 842 €
- Intérêts des autres dettes (SYDEC) : 660 €
- Dotations aux provisions, dépréciations (provision pour impayés, demandé par la perception) : 1 300 €
- Virement à l'investissement : 72 824,52 € (différence entre recettes et dépenses).

- Opérations d'ordre : amortissements : 9 117 € (imposés par la perception ; ex. aménagement autour de l'église).

M. le Maire fait la lecture des **recettes de fonctionnement** (colonnes proposition nouvelle) :

Il précise par ailleurs pour les non-initiés que les comptes commençant par 7 sont des recettes et ceux commençant par 6 sont des dépenses.

- Remboursement rémunération personnel : 6 500€
- Remboursement de charges : 2 000 €
- Concessions cimetière : une demande estimée : 500 €
- Stationnement/location voie publique (poteaux Orange) : 2 000 €
- Garderie : 13 000 €
- Régies : 4 000 € (ex. location de vaisselle)
- Location de salle : 1 200 €
- Portage de repas (pôle culinaire) 1 200 €
- Agence postale : 14 400 € (1 200 € par mois)
- Attribution de compensation : 12 000 €
- Fonds départemental/droits de mutation : 30 000 € (au vu des chiffres départementaux en hausse)
- Impôts locaux directs : 392 608 €
- Autres contributions directes : 1 000 €
- Taxes sur pylônes électriques : 89 428 €. M. Laurent ST AUBIN demande la raison de la baisse par rapport à l'an dernier. M. le Maire répond que c'est un coefficient correcteur qui fait la variable.
- Taxe de séjour : 3 700 € (loueurs de meublés).
- DGF forfaitaire 155 259 €
- DSR, DNP non détaillées
- FCTVA (TVA sur le fonctionnement) : 4 150 €
- Participation autres communes (remboursement ALSH) : 13 000 €
- Participation autres organismes (CAF/MSA) : 8 000 €
- Compensations d'État (exonérations de taxes foncières pour les personnes âgées) : 2 500 €
- Fonds départemental péréquation de la TP : 3 500€
- Natura 2000 : 12 000 €
- Revenus des immeubles (Loyers) : 35 000 €
- Remboursements divers : 2 500 €
- Mandats annulés : 200 €

M. le Maire passe aux **dépenses d'investissement** en précisant :

- SDIS (pour équipements - deuxième versement exceptionnel sur 3 ans) : 2 852 €
- Remboursement du capital des emprunts : 69 510 € / SYDEC 6 550 €, pour un total de 76 060 €
- Opérations patrimoniales (remboursement au SYDEC du capital) : 20 178 €

M. le Maire évoque les ajustements des dépenses d'investissement – vue d'ensemble des opérations d'équipement (réaffectations et suppressions) :

- Réaménagement bibliothèque : indiqué comme terminé ; retrait des reliquats.
- Matériel et outillage technique : réintégration au budget du reliquat de 2 070,90 €
- Aménagement école : Ajout de 267 € pour couvrir des stores (devis validé)
- Réaménagement bibliothèque : retrait de 318,28 € (opération terminée)

- Aménagement espaces verts (patio) : retrait de 4 860,41 €, remis au budget.
- Ossuaire : 5 000 € retirés, à revoir après l'étude cimetière
- Potelets : 4 000 € retirés pour cette année ; une commission statuera (débat mentionné)
- Étude de pistes moins coûteuses
- Eclairage MAG (Mur à gauche) : montant initial de 40 500 € ; retrait de 11 160 € pour s'aligner sur le devis à 29 340 €
- Chapiteau : ajout de 290 € pour compléter le besoin (plots béton) ; total de l'ordre de 8 100 €
- Jeux : suppression du reliquat de 3 046.38 € (pas de nouveaux jeux cette année)
- Véhicules/aménagement (chambre froide adaptable fourgon) : retrait des 8 000 € pour
- Mobilier pour service technique et cantine : ajout pour placards à l'école
- Achat de la propriété de Madame DUPETIT : 242 000 € / EPFL (Établissement public foncier des Landes) : apport de 20% à l'achat ; versement dû de 48 400 € ; 5 ans pour décider du devenir du bien.
- Luminaires de Noël : ajout de 3 000 € (certains sont fatigués)
- Peinture MAG (mur à gauche) : 26 000 € prévus
- Études et recherches : enveloppe visée entre 25 000 et 30 000 pour l'étude de Mme Desqueyroux (église) et l'étude globale cimetière

M. le Maire passe aux **recettes d'investissement** :

- DETR et CEE : 21 000 € inscrits – Demande de DETR faite
- FEC (partage cantonal) : 6 942,87 € si le chiffre ne baisse pas
- TVA (N-2) : 55 274,42 €
- Taxe d'aménagement : 3 700 € déjà perçus ; proposition d'ajouter 1 000 € de plus à la prévision.

Transferts internes et opérations d'ordre :

- Virement de la section de fonctionnement vers l'investissement : 72 824 €
- Opérations d'ordre : 9 117 € en fonctionnement
- Opérations patrimoniales : 20 178,70 € (référence au 20 178 € déjà vu).

M. le Maire rappelle que le budget doit être sincère et en équilibre (interdiction du déséquilibre négatif ; l'excédent positif est autorisé).

Mme Amandine DUBERNET demande si le budget est à l'équilibre hors modifications apportées ce jour. Mme Elsa BRUMONT répond à l'affirmative.

Une discussion s'engage alors autour du processus de vote, au vu des corrections apportées ce jour. Le document sera mis à jour le 28/04 par les secrétaires de mairie et disponible pour signature l'après-midi (une fois le document corrigé). Certains élus sont prêts à signer immédiatement, d'autres passeront le 28/04 (ouvert jusqu'à 19h).

Le budget primitif 2026 de la commune est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

3- Budget annexe 2026 – LOTISSEMENT PASCOUAOU II

M. le Maire passe alors au Budget annexe – Lotissement Pascouaou II :

- Ligne de trésorerie de 150 000 € votée précédemment, qui sert à payer les entreprises (aménagements en cours, réseaux secs), en attendant de percevoir les paiements des terrains.
- Déficit cumulé : ajout à une facture déjà payée de 47 928 €, portant le total à 197 928 € (une nouvelle facture de l'entreprise Laussu vient d'être déposée dans Chorus. Elle n'a pas encore été réceptionnée)

Le budget annexe est voté à l'unanimité des membres.

4- Délibération – Création d'un poste d'agent technique territorial contractuel 35h

M. le Maire explique que suite à la mise en disponibilité de M. Sébastien Comets, la commune souhaite embaucher 2 personnes : remplaçant du départ à la retraite de Jean-Marc GANDAUBERT, et remplaçant pour la disponibilité de Sébastien Comets.

Mme Laëtitia CARTI demande si la disponibilité a été validé. M. le Maire confirme que oui, à partir d'aujourd'hui le 27/04, suite à une rectification juridique de sa demande.

M. le Maire précise la durée de disponibilité de M. COMETS : renouvelable 5 ans et 2 fois 5 ans ; période initiale jusqu'au 26 avril 2027.

Mme Elsa BRUMONT explique les statuts de recrutement : remplacement de M. COMETS en CDD d'1 an ; remplacement du poste de M. GANDAUBERT poste titulaire ou stagiaire pour 1 an puis titularisation.

M. Alexandre BERNET demande si les profils recherchés dans les 2 postes sont équivalents. Mme Elsa BRUMONT répond que pour le contractuel recherché, il s'agit d'un agent technique catégorie C 1er niveau, sans concours exigé. Il n'y a d'ailleurs pas d'exigence de concours pour ces postes.

Les deux profils de poste sont cependant alignés sur celui de M. GANDAUBERT, avec une compétence clé : la conduite de tracteur et les CACES. Il est précisé que la mairie loue des engins à la CUMA. C'est une pratique maintenant acceptée, qui a permis la réalisation d'investissements (ex. télescopique)

M. le Maire souhaite une publication à réaliser rapidement, au vu du délai minimum d'1 mois avant réception des candidatures.

Mme Audrey RAPHANAUD demande si les formations seraient prises en charges par des subventions. M. le Maire répond que le budget prend en compte à hauteur de 4 500€ des formations, ainsi que le CNFPT.

Il est en outre prévu d'envoyer à tous les élus les fiches de poste détaillées.

La proposition de délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

5- Demande de Mme Amandine DUBERNET d'intégrer la commission Bâtiments, voirie, réseaux, personnel technique, cimetière.

Le nombre d'élus au sein de cette commission passerait à 12 membres. C'est un chiffre conséquent, précise M. le Maire mais c'est une commission importante. M. Didier RICHE ajoute l'avantage du nombre est que l'on est assez pour travailler.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de Mme DUBERNET Amandine.

6- Précisions sur la délégation à Alexandre Bernet

L'intitulé de la délégation initiale est insuffisamment précis, il faut ajouter des points concrets.

Mme Anne KWARAZFELIA expose les sujets discutés avec M. Alexandre BERNET :

- Plan Communal de Sauvegarde : document à mettre à jour tous les deux ans, couvrant les risques (ex. inondations, accidents routiers), les réponses, et la nomination de responsables de quartier notamment
- Cimetière : il s'agirait d'un travail en renfort.

- Gestion des salles et de la vaisselle car une forte charge de travail est reconnue
- École : soutien, notamment remplacement à la cantine en cas d'absences

L'assemblée est d'accord avec le fait que la charge est partagée et évolutive ; une réunion de lancement et une passation avec les responsables actuelles sont nécessaires (notamment pour le cimetière avec Mme Elsa BRUMONT).

M. Laurent ST AUBIN demande quel titre portera la délégation. Mme Elsa BRUMONT répond que sur la forme il n'est pas utile de donner un titre (Vie locale jugé trop flou) ; la délégation sera listée par sujets dans un arrêté pris par M. le Maire.

M. Alexandre BERNET rappelle qu'un travail avec les associations lui tient à cœur. Il souhaiterait travailler avec les associations et une partie des cérémonies ; réponse de Mme Anne KWARAZFELIA entre autres : ce point sera traité dans la commission fêtes et cérémonies, gestion des salles et associations.

Le Conseil municipal approuve les points listés par Mme KWARAZFELIA pour la délégation de M. BERNET Alexandre.

7- Informations diverses

M. Stéphane SIMON prend la parole pour exposer les actualités des 2 commissions dont il a la charge :

• Commission Fêtes et cérémonies

Les modalités d'organisation de la cérémonie commémorative du Victoire du 8 mai 1945 sont précisées.

Il est prévu :

- L'organisation d'une soupe de champagne à l'issue de la cérémonie,
- La commande des gerbes, d'ores et déjà effectuée,
- Un rendez-vous une heure avant le début de la cérémonie afin d'assurer la mise en place logistique (installation des drapeaux, tables, etc.).

Il est également envisagé d'organiser un moment de convivialité avec un apéritif (pizza, quiches), en lien avec la boulangerie locale.

M. Jean GOICOCHEA demande confirmation de l'horaire de la cérémonie. M. Stéphane SIMON indique que celle-ci se tiendra aux alentours de 11 heures.

M. Stéphane SIMON exprime sa volonté de définir des règles de fonctionnement afin de garantir la pérennité et l'efficacité des commissions.

Une réunion de la commission aura lieu le lundi 4 mai.

Le Conseil municipal est informé de la livraison prévue, le 6 mai, de 22 blocs de ciment destinés à l'arrimage des chapiteaux.

Il est proposé de les stocker au fond du fronton, afin de limiter les nuisances liées à la pratique sportive et d'éviter que les balles ne soient projetées vers les terrains voisins.

• Urbanisme

Le Conseil municipal est informé que l'enquête publique relative aux révisions allégées n° 2 et n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) se clôturera le samedi 2 mai.

Dans ce cadre, la présence de M. Stéphane SIMON est requise le samedi matin aux côtés du commissaire enquêteur, afin de procéder à la vérification des éventuels dépôts effectués en boîte aux lettres à 12h00.

M. Stéphane SIMON poursuit avec un point sur l'avancement du chantier « Pascouaou II ».

À ce jour :

- les travaux relatifs aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont achevés et les réseaux sont fermés,
- les travaux relatifs aux réseaux secs débuteront le 28 avril,
- une pompe de relevage a été installée côté bois le 23 avril.

La prochaine réunion de chantier a été avancée au 7 mai, en raison des jours fériés du mois de mai.

Il est signalé que des passages de camions, notamment pour l'acheminement de sable, sont à prévoir, avec un risque de salissure des voies publiques.

M. Stéphane SIMON rappelle qu'il convient de signaler toute dégradation ou salissure afin que les mesures nécessaires soient prises dans les meilleurs délais.

M. Alexandre BERNET signale une intersection dangereuse car non au même niveau de la chaussée. M. Stéphane SIMON rétorque que le lotissement étant privé et non achevé, le régime de priorité et obligation n'est pas le même.

Concernant l'entretien, le lotisseur a refusé de vendre les lots sociaux et espaces verts ; une mise en demeure de nettoyage a été envoyée. Il est fait mention d'une croyance du lotisseur qu'au bout de 10 ans il ne serait plus obligé de créer des logements sociaux ; la commune conteste dans le contexte de crise du logement.

Mme Anne KWARAZFELIA prend la suite en parlant des potentiels candidats au nouveau lotissement (première tranche).

Sur 7 personnes reçues, 6 se sont positionnées sur des lots différents ; il resterait 3 lots à ce jour. Deux candidats se sont positionnés sur le même lot ; l'un a été informé que le lot était déjà pris et s'est repositionné.

De nouveaux candidats seront reçus samedi 2 mai pour les lots restants. La majorité des candidats sont des familles en recherche de terrains depuis longtemps, attirées par des prix accessibles, avec des projets jugés sérieux (financement et plans de maison avancés).

• Vie économique

Concernant la boulangerie, Mme Anne KWARAZFELIA poursuit en disant que deux boulangers intéressés ont été reçus (par M. le Maire, Mme Caroline MOURGUES, M. Stéphane SIMON et M. Laurent ST AUBIN); ils sont en contact avec le propriétaire (Monsieur Darremont).

Ils sont actuellement en attente de chiffres que le propriétaire ne fournit pas ; l'un connaît les chiffres de la première boulangerie et a déjà détenu 2 boulangeries.

Si une reprise se concrétise, le repreneur concerné viendra se présenter en amont lors d'un conseil municipal.

M. Didier RICHE souligne que le projet présenté constitue un engagement important et suggère qu'il serait pertinent de demander des éléments justificatifs afin d'en apprécier la solidité.

Mme Anne KWARAZFELIA précise qu'il appartient aux porteurs de projet de produire leur prévisionnel financier. Elle estime que le projet ne présente pas de fragilité particulière, mais constitue au contraire une opportunité, notamment au regard du montant du matériel, bien supérieur au seuil exigé de 55 000 €.

M. Didier RICHE s'interroge néanmoins sur la viabilité globale du projet.

Il rappelle en outre que le bail commercial n'est pas respecté à ce jour par le locataire en place. Il questionne la possibilité, en cas d'échec des projets de reprise, d'engager une action juridique visant à dénoncer le bail.

M. Stéphane SIMON indique que, l'exploitation peut être considérée comme effective et continue : le boulanger produit du pain et assure une ouverture, bien que limitée en jours et en horaires.

Il est mentionné que le locataire n'a pas signé la mise à jour du bail chez le notaire ; le précédent bail s'applique, dans un contexte de transfert sur des baux de 9 ans sans renouvellement formel. Il est proposé de se renseigner précisément sur les clauses du bail commercial. Toutefois, il est rappelé que la transaction ayant été réalisée avec un liquidateur, la collectivité dispose de peu de marges de manœuvre ou de visibilité sur certains aspects contractuels.

M. le Maire rappelle que le locataire ne peut pas procéder à une vente sans s'acquitter des sommes dues à la collectivité.

M. Stéphane SIMON souligne un manque de transparence du boulanger actuel, qui ne fournit pas les données chiffrées demandées.

- **Communication et culture**

Mme Anne KWARAZFELIA poursuit sur la synthèse des éléments de cette commission.

La commission propose une cadence de communication fixée à deux publications hebdomadaires, ainsi que la création d'une gazette trimestrielle, venant compléter le bulletin municipal annuel diffusé en janvier, portant ainsi à quatre le nombre de publications annuelles. La gazette d'avril est actuellement en cours de rédaction.

Le site internet de la commune, récemment piraté puis assaini, fait l'objet d'une refonte complète par M. Sarrazin (MACS). Le futur site s'inspirera des sites déjà réalisés des communes du territoire et visera une navigation simplifiée avec un accès rapide à l'information.

Les contenus doivent être revus avant intégration. Le délai de mise en ligne est estimé à deux mois après validation de la nouvelle arborescence et page d'accueil, avec un objectif fixé d'ici la fin de l'année, possiblement en octobre.

Une réflexion est engagée concernant le choix d'un outil de diffusion d'informations entre Panneau Pocket et Intramuros.

Pour alimenter la gazette, la commission a aussi proposé de collecter les témoignages de nos anciens afin de transmettre l'histoire du village. La rubrique s'intitulerait « mémoires mariottes ».

Une réflexion est également engagée autour de la mise en place d'une chasse au trésor de type *Terra Aventura* afin de valoriser le patrimoine communal. M. le Maire fait mention de patrimoine remarquable au sein du village.

Les groupes de travail de la commission culture sont en cours de constitution.

- **Commission périscolaire et jeunesse**

Mme Caroline MOURGUES prend la parole pour parler de cette commission.

Une première réunion de la commission a eu lieu le 21 avril et a permis la visite des classes, des bâtiments et de la cantine. Les locaux sont jugés en très bon état et adaptés aux besoins.

La présentation formelle est reportée à au 28 avril.

Un traitement préventif antimites a été engagé par une société spécialisée pour une durée de deux mois, avec contrôles réguliers tous les 15 jours. Aucune infestation n'a été constatée à ce jour.

Le séjour scolaire au Puy du Fou s'est déroulé dans de très bonnes conditions. Les retours des élèves et des encadrants sont très positifs. Le partenariat entre la commune, la mairie et l'association des parents d'élèves est salué.

Les équipements de la cantine sont jugés performants et adaptés (matériel de nettoyage, cuisine, four professionnel), garantissant de bonnes conditions de préparation des repas.

- **Bâtiments communaux**

M. Laurent ST AUBIN prend la suite concernant la commission bâtiments.

Suite à une réunion avec Mme PERRONNE (XL Habitat), le coût de rénovation du bâtiment est jugé trop élevé (estimations portées à 1 100 000 € au lieu de 700 000 € initialement prévus).

La commission s'est positionnée sur une démolition suivie d'une reconstruction. Trois esquisses seront prochainement étudiées en commission.

Concernant l'église, une réunion de la commission bâtiment a eu lieu en présence de Mme DESQUEYROUX, elle conseille de prioriser les travaux sur l'enveloppe extérieure du bâtiment (étanchéité) avant d'envisager les travaux intérieurs.

Des financements sont envisageables via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), ainsi que la Région et le Département.

Une visite du site est organisée le samedi matin le 02 mai et ouverte aux membres intéressés.

Concernant l'entretien des espaces verts et face à un manque de personnel technique, notamment en période de forte pousse, la commune a décidé d'avoir recours à une entreprise extérieure.

Après consultation, l'intervention a été confiée à JP Entretien Jardin (Saint Martin de Hinx). M. le Maire précise que la consultation s'est initialement portée sur les entreprises du village mais aucune n'avait de disponibilité.

Les interventions ont débuté avec un traitement prioritaire des lotissements et du cimetière.

Un planning d'intervention est établi sur plusieurs semaines, incluant les entrées de village et les talus. Le centre-bourg reste entretenu par les services communaux.

Le coût est fixé à 560 € par jour pour deux intervenants avec matériel. Cette organisation est prévue pour une durée d'environ deux mois, dans l'attente des recrutements.

La séance est levée par M. le Maire à 20h55.